

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 7 octobre 2024 à 18 h, à savoir :

- Pour le lot 2 624 925 du cadastre du Québec, 144 – 146, rue Wilson, dans la zone Hb-215 afin de régulariser la largeur à la rue de 15,24 mètres d'un lot sur lequel une propriété bifamiliale est érigée en mode isolé, au lieu d'avoir une largeur minimale de 17 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Hb-215 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 3 037 477 du cadastre du Québec, 260, avenue d'Argenteuil, dans la zone Cm-332 afin de permettre l'implantation d'une habitation trifamiliale à une distance de deux (2) mètres de la limite latérale gauche alors que la grille de zonage de la zone Cm-332 du Règlement de zonage numéro 2013-739 prévoit une marge latérale minimale de trois (3) mètres pour un bâtiment trifamiliale.
- Pour le lot 3 037 426 du cadastre du Québec, 461, avenue d'Argenteuil, dans la zone Hc-408 afin de permettre que les allées de circulation bidirectionnelle d'un projet intégré d'habitation soient d'une largeur de :
 1. 6,40 mètres pour l'allée principale au lieu d'avoir une largeur minimale de 7 mètres, tel que prescrit à l'article 9.1 Règlement de zonage numéro 2013-739;
 2. 6,70 mètres pour l'allée donnant accès aux aires de stationnement centrale au lieu d'avoir une largeur minimale de 7 mètres, tel que prescrit à l'article 9.1 Règlement de zonage numéro 2013-739;
 3. 5,10 et 5,90 mètres pour l'allée de circulation donnant accès aux aires de stationnement arrière au lieu d'avoir une largeur minimale de 7 mètres, tel que prescrit à l'article 9.1 Règlement de zonage numéro 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 16 septembre 2024
(U-2024.57)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 211.*